



La contractualisation : mode d'emploi

=> Je suis propriétaire ou ayant-droit de parcelles situées sur le site Natura 2000
=> Je souhaite participer à la préservation de ce site remarquable

Je prends contact avec la structure animatrice et nous fixons un rendez-vous pour une première visite de mes parcelles

Diagnostic parcellaire

Le **diagnostic parcellaire** est gratuit. Il est réalisé sur mes parcelles par un technicien chargé de l'animation. Au cours de cette visite, le technicien identifie les parcelles et surfaces susceptibles d'être engagées. Il procède à un **inventaire** de leur intérêt écologique (présence d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire, état de conservation du milieu, contraintes techniques liées à mon utilisation...). A partir de cet inventaire, il définit les **enjeux de conservation** et il formule des propositions de **mesures de gestion** que nous discutons ensemble.



Landes sèches entougérées

Mes parcelles contiennent un habitat d'intérêt communautaire

La structure animatrice m'aide à monter et suivre l'évolution de mon dossier administratif

Mes parcelles ne contiennent pas un habitat d'intérêt communautaire

Charte Natura

Je peux m'engager pour la préservation des habitats naturels, sans travaux supplémentaires nécessaires. La signature permet l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti.



Tourbière

J'ai signé... Et après?

Je bénéficie d'un accompagnement technique et administratif par la structure animatrice pour mettre en œuvre les mesures de gestion que j'ai choisies

Contrat Natura 2000

Hors Surface Agricole Utile (SAU), je suis propriétaire ou ayant-droit

Je peux le signer si mes parcelles situées dans le site sont des surfaces non agricoles. Un diagnostic parcellaire réalisé par la structure animatrice va définir les **travaux afin de maintenir ou restaurer les habitats**. Par exemple, dans une forêt d'arbres très vieux, replantation d'arbres. Le **contrat** signé pour **5 ans est rémunéré**. La signature permet également l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti

En Surface Agricole Utile (SAU), je suis exploitant agricole ou ayant-droit

Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

Les **MAEt** peuvent être mises en place si je suis agriculteur ou ayant-droit sur de la SAU faisant partie du périmètre Natura 2000. Il s'agit d'un engagement à un cahier des charges pour des **pratiques respectueuses** des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Par exemple, dans les landes sèches, les actions sont principalement le pâturage, la fauche de fougère voire le broyage. Ce contrat d'une durée de **5 ans est rémunéré**. La signature permet également l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti

